
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 14 mars 2005

SOMMAIRE

<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 5)
<i>Installation de monsieur Chaffrignon dans ses fonctions de conseiller communautaire</i>	(p. 5)
<i>Adoption du procès-verbal de la séance publique du 17 janvier 2005</i>	(p. 5)
<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 (dossiers n° 2005-2512 et 2005-2513)</i>	(p. 5)
<i>Désignation de représentants au sein du conseil départemental de l'Education nationale (dossier n° 2005-2545)</i>	
* <i>Opérations de vote</i>	(p. 8)
* <i>Résultats du vote</i>	(p. 19)

Les textes des délibérations n° 2005-2512 à 2005-2576 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 343.

N° 2005-2512	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 24 janvier 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 5)
N° 2005-2513	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 7 février 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 5)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2514	<i>Oullins - Projet de pôle multimodal - Contrat de plan Etat-Région, Réseau ferré de France (RFF), SNCF, commune d'Oullins, Communauté urbaine - Signature de la convention d'études -</i>	(p. 9)
N° 2005-2515	<i>Boulevard périphérique nord de Lyon - Régie intéressée - Approbation du dossier de consultation -</i>	(p. 10)
N° 2005-2516	<i>Lyon 6° - Parc de stationnement la Cité P 2 - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation -</i>	(p. 11)
N° 2005-2517	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité Internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications. -</i>	(p. 5)
N° 2005-2518	<i>Lyon 6° - Projet d'extension du palais des congrès à la Cité internationale - Acquisition de deux volumes (exposition et parc de stationnement) dans l'immeuble de bureaux construit par la société Spaicil-Sari - Signature d'un protocole d'accord portant sur la réalisation de travaux dits indissociables des bureaux Spaicil et de la salle 3000 -</i>	(p. 5)
N° 2005-2519	<i>Charly - Place de la Mairie - Aménagement des espaces publics - Approbation du projet - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2520	<i>Saint Genis Laval - Quartier du Champlong - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL -</i>	(p. 6)

N° 2005-2521	<i>Vaulx en Velin - Quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau - Projet de renouvellement urbain - Etudes préalables et acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 6)
N° 2005-2522	<i>Neuville sur Saône - Site de la Blanchisserie - Institution d'un périmètre d'étude -</i>	(p. 13)
N° 2005-2523	<i>Corbas - ZAC Pôle alimentaire - Réalisation d'infrastructures - Convention de mandat avec la SERL - Avenant n° 1 -</i>	(p. 6)
N° 2005-2524	<i>Lyon 7° - ZAC Ilot Bon Lait - Travaux primaires réalisés en mandat - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
N° 2005-2525	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - ZAC de Vénissieux - Bilan de la concertation préalable - Approbation du dossier de création - Avenant au mandat de suivi d'études - Lancement d'une déclaration d'utilité publique (DUP) -</i>	(p. 6)
N° 2005-2526	<i>Vénissieux - Plateau des Minguettes - Mise en oeuvre d'opérations d'aménagement - Ouverture de la concertation -</i>	(p. 6)
N° 2005-2527	<i>Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2005-2007 - Participations financières aux dispositifs tranquillité et propreté -</i>	(p. 13)
N° 2005-2528	<i>Neuville sur Saône - Contournement nord - Institution de deux périmètres d'étude -</i>	(p. 7)
N° 2005-2529	<i>Rillieux la Pape - Avenue de l'Europe - Réaménagement - 3° tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les travaux -</i>	(p. 7)
N° 2005-2530	<i>Lyon 7° - Aménagement du boulevard scientifique Tony Garnier - Tranche F - Boulevard Chambaud de la Bruyère - Marché n° 1 : travaux de voirie - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 5)
N° 2005-2531	<i>Vaulx en Velin - Projet connexe à Lea - Bilan de la concertation pour le projet de la voie nouvelle Poudrette-Salengro -</i>	(p. 6)
N° 2005-2532	<i>Caluire et Cuire, Lyon 6° - Projet de passerelle sur le Rhône, entre la Cité Internationale et le quartier Saint Clair - Lancement de la procédure du choix du maître d'oeuvre - Concours de maîtrise d'oeuvre restreint - Composition du jury -</i>	(p. 6)
N° 2005-2533	<i>Caluire et Cuire, Lyon 6° - Projet de passerelle sur le Rhône, entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 6)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2005-2534	<i>Soutien à l'association pour le développement de l'Université de la mode - Marché de la mode - Convention -</i>	(p. 14)
N° 2005-2535	<i>Avenant n° 2 à la convention de financement de la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est par la Communauté urbaine pour favoriser le développement des sciences du vivant dans l'agglomération lyonnaise - Biovision -</i>	(p. 15)
N° 2005-2536	<i>Lyon 7° - Quartier de Gerland - Mise en place d'un développeur commercial - Fonds de concours à la ville de Lyon - Convention -</i>	(p. 7)
N° 2005-2537	<i>Subvention à l'association Doc Forum -</i>	(p. 7)
N° 2005-2538	<i>Subvention de fonctionnement à l'association Economie et humanisme -</i>	(p. 7)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2539	<i>Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - opération n° 0092 acquisitions-cessions foncières par annuités -</i>	(p. 8)
N° 2005-2540	<i>Individualisation d'autorisation de programme - Enveloppe globalisée réserves foncières -</i>	(p. 8)
N° 2005-2541	<i>Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - opération n° 0097 acquisition pour le compte de tiers -</i>	(p. 8)
N° 2005-2542	<i>Garantie d'emprunt accordée à l'Opac de Villeurbanne - Avenant à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 -</i>	(p. 8)
N° 2005-2543	<i>Garantie d'emprunt accordée à l'Opac du Grand Lyon - Avenant à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 -</i>	(p. 8)
N° 2005-2544	<i>Garantie d'emprunts accordée à Porte des Alpes Habitat - Avenant à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 -</i>	(p. 8)

N° 2005-2545 Désignation de représentants au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale - (p. 8)

COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2546 Fonds eau - Réalisation de quatre forages positifs à Boura au Burkina Faso - Subvention au comité de jumelage Limonest-Boura - (p. 17)

N° 2005-2547 Fonds eau - Réalisation d'un forage positif à Komsilga (Burkina Faso) - Subvention d'investissement à l'association Les Amis du Burkina Faso - (p. 17)

N° 2005-2548 Fonds eau - Subvention à l'association El Barzakh - Programme de l'eau pour mon école - Ville de Tanger - Maroc - (p. 17)

N° 2005-2549 Fonds eau - Alimentation en eau potable de la ville de Balti (Moldavie) - Convention de financement avec l'alliance française en Moldavie - (p. 17)

N° 2005-2550 Accès à l'eau potable des quartiers périphériques de Mahajunga (Madagascar) - Subvention d'investissement à l'association Ecoles du monde - Avenant à la convention de financement du 7 juillet 2004 - (p. 17)

N° 2005-2551 Convention avec le Coparly - Exercice 2005-2006 - Subvention - (p. 8)

N° 2005-2552 Acquisition de deux combinés d'hydrocurage destinés à l'entretien des canalisations de tous les diamètres et des décantations tous volumes existants sur le réseau d'assainissement de la Communauté urbaine - Individualisation de l'autorisation de programme 1 008 - Matériels d'assainissement 2006 - (p. 8)

N° 2005-2553 Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 8)

N° 2005-2554 Travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 8)

N° 2005-2555 Construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - (p. 8)

N° 2005-2556 Environnement et développement durable - Actions de mises en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours aux partenaires pour l'année 2005 - Convention-type et annexe 1 - (p. 8)

N° 2005-2557 Craponne, Francheville, Décines Charpieu - Projet nature de la vallée de l'Yzeron - Opération 10 000 enfants pour une forêt - Fonds de concours - (p. 9)

N° 2005-2558 Bassin versant de l'Yzeron et affluents - Réalisation de travaux post crue sous maîtrise d'ouvrage communautaire et attribution d'un fonds de concours - (p. 9)

N° 2005-2559 Avenants pour le remplacement des indices de révision de prix des marchés de la direction de l'eau à la suite de l'interruption du calcul des indices produits et services divers (Psd) et l'aménagement des modalités de substitution d'indices - (p. 9)

N° 2005-2560 Participation à une campagne nationale de mesure des rejets toxiques dans le milieu naturel - Signature d'une convention pour chacun des établissements communautaires concernés - (p. 8)

N° 2005-2561 Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village, Caluire et Cuire, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône - Ruisseau du Ravin - Aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations - (p. 9)

N° 2005-2562 Contrat d'agglomération 2000-2006 - Volet territorial du contrat de plan - Soutien à des actions concernant les espaces agricoles et naturels périurbains - (p. 19)

N° 2005-2563 Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 1 - Autorisation de signer le marché - (p. 9)

N° 2005-2564 Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché - (p. 9)

N° 2005-2565 Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 3 - Autorisation de signer le marché - (p. 9)

N° 2005-2566 Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 4 - Autorisation de signer le marché - (p. 9)

N° 2005-2567 Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 5 - Autorisation de signer le marché - (p. 9)

N° 2005-2568	<i>Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 6 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 9)
N° 2005-2569	<i>Traité de concession de l'usine d'incinération des ordures ménagères (Uiom) Lyon-nord - Avenant n° 9 - Modification d'indices dans la formule de révision des prix -</i>	(p. 9)
N° 2005-2570	<i>Reprise, traitement et/ou valorisation du bois en provenance des déchetteries de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 9)
N° 2005-2571	<i>Demandes d'aides financières à l'Agence de l'eau pour l'année 2005 - Approbation du dossier -</i>	(p. 9)
N° 2005-2572	<i>Convention avec l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement - Participation financière -</i>	(p. 20)
N° 2005-2573	<i>Résiliation du contrat de délégation de service public de chaud et de froid urbains avec la société Prodith - Montant des indemnités de résiliation après arrêt des comptes du délégataire -</i>	(p. 20)
N° 2005-2574	<i>Créations, transformations d'emplois et modification d'indices de rémunération -</i>	(p. 21)
N° 2005-2575	<i>Transaction avec monsieur Xavier Doublet à la suite du licenciement de l'intéressé -</i>	(p. 9)
N° 2005-2576	<i>Fourniture de sel de déneigement pour les voies publiques situées sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 9)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 14 mars 2005 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 4 mars 2005 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Gerin, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Bertrand, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Bourgogne, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gandilhon, Genin, Gignoux, Girod, Gonon, Guétaz, Guillemot, Guimet, Hugué, Imbert, Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nardone, Mme Orcel-Busseneau, M. Pacalon, Mme Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Petitjean, MM. Philipps, Plazzi, Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Téodori, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Abadie), Calvel (pouvoir à Mme Friehe), Claisse (pouvoir à M. Chevailler), Barral (pouvoir à Mme Bertrix), Mme Guillemot (pouvoir à M. Linossier), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Assi (pouvoir à M. Chapas), Bideau (pouvoir à Mme Nachury), Braillard (pouvoir à Mme Mailler), Brochier (pouvoir à Mme Reynaud), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), M. Galliano (pouvoir à M. Laurent), Mmes Gautier (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau), Isaac-Sibille (pouvoir à Mme Decieux), M. Marquerol (pouvoir à M. Sangalli), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Philip (pouvoir à Mme Desbazeille), Mmes Psaltopoulos (pouvoir à Mme Tourniaire), Puvic de Chavannes (pouvoir à Mme d'Anglejan), MM. Terracher (pouvoir à M. Girod), Turcas (pouvoir à M. Gonon).

Absents non excusés : Mme De Coster, MM. Deschamps, Giordano, Mmes Guillaume, Marquaille, M. Millon, Mme Perrin-Gilbert, MM. Roux de Bezieux, Terrot, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Gerin (pouvoir à M. Roche), David (pouvoir à M. Darne J.), Buffet (pouvoir à M. Lelièvre), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Thivillier (M. Plazzi).

**Installation de monsieur Chaffringeon
dans ses fonctions de conseiller communautaire**

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, suite à l'annulation par le Tribunal administratif de sa précédente délibération désignant son délégué au conseil de Communauté, la ville de Chassieu a délibéré le 2 mars 2005 et désigné monsieur Chaffringeon comme délégué.

Monsieur Chaffringeon a été convoqué pour notre séance et est présent ce soir. Je le déclare donc installé dans ses fonctions à ce jour.

**Adoption du procès-verbal de la séance publique
du 17 janvier 2005**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 17 janvier 2005. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2005-2512 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 24 janvier 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2005-2513 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 7 février 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports numéros 2005-2512 et 2005-2513.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2517 - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité Internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-2518 - Lyon 6° - Projet d'extension du palais des congrès à la Cité internationale - Acquisition de deux volumes (exposition et parc de stationnement) dans l'immeuble de bureaux construit par la société Spaicil-Sari - Signature d'un protocole d'accord portant sur la réalisation de travaux dits indissociables des bureaux Spaicil et de la salle 3000 - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-2525 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - ZAC de Vénissy - Bilan de la concertation préalable - Approbation du dossier de création - Avenant au mandat de suivi d'études - Lancement d'une déclaration d'utilité publique (DUP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2526 - Vénissieux - Plateau des Minguettes - Mise en oeuvre d'opérations d'aménagement - Ouverture de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2532 - Caluire et Cuire - Lyon 6° - Projet de passerelle sur le Rhône, entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair - Lancement de la procédure du choix du maître d'oeuvre - Concours de maîtrise d'oeuvre restreint - Composition du jury - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-2533 - Caluire et Cuire - Lyon 6° - Projet de passerelle sur le Rhône, entre la Cité internationale et le quartier Saint Clair - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président Buna comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2517, 2005-2518, 2005-2525, 2005-2526, 2005-2532 et 2005-2533. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Ce sont deux rapports qui portent sur la Cité internationale. Je vais peut-être faire un petit complément d'information puisque le rapport numéro 2005-2517 porte sur des avenants. Quelques questions ont été posées en commission d'urbanisme, qui a d'ailleurs donné son avis favorable après explication.

Je voulais rappeler qu'il y avait bien effectivement 31 modifications qui découlent des études d'exécution, que les modifications dont vous avez l'origine dans le rapport seront évidemment refacturées à ceux à qui elles incombent, c'est-à-dire aux entreprises lorsqu'il y a eu des erreurs, des insuffisances d'études, lorsqu'il s'agit de la SEM Cité internationale qui demande un certain nombre d'aménagements supplémentaires pour des raisons esthétiques ou de sécurité, c'est à elle qu'on les refacture, lorsqu'il s'agit des aménagements extérieurs, c'est évidemment à la SEM qu'on les refacture, etc.

Je voulais simplement faire remarquer -je dis cela parce que j'ai lu la presse ce matin- que le montant des avenants représente 1,468 % du montant total des lots attribués, ceux-ci représentant à peu près la moitié de la somme qui avait été provisionnée pour la totalité des travaux.

Dernière précision, bien évidemment, l'enveloppe prévisionnelle que vous aviez votée en 2002, qui était de 151 M€, reste inchangée ; nous sommes dans l'enveloppe comme nous sommes dans les temps pour l'inauguration au mois de juin 2006.

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2005-2519 - Charly - Place de la Mairie - Aménagement des espaces publics - Approbation du projet - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2005-2520 - Saint Genis Laval - Quartier du Champlong - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2523 - Corbas - ZAC Pôle alimentaire - Réalisation d'infrastructures - Convention de mandat avec la SERL - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2519, 2005-2520 et 2005-2523. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le président. La délibération numéro 2005-2519 concerne l'approbation du projet d'aménagement de la place de la mairie à Charly et d'une individualisation d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission.

Pour la délibération numéro 2005-2520, il s'agit d'un bilan de clôture et de quitus à la SERL pour des aménagements d'espaces extérieurs dans le quartier du Champlong à Saint Genis Laval. Avis favorable de la commission.

La délibération numéro 2005-2523 concerne la réalisation d'infrastructures et il s'agit d'autoriser à signer un avenant n° 1 à la convention de mandat avec la SERL pour la réalisation de la ZAC du Pôle alimentaire sur la commune de Corbas. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CRIMIER.

N° 2005-2521 - Vaulx en Velin - Quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau - Projet de renouvellement urbain - Etudes préalables et acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2531 - Vaulx en Velin - Projet connexe à Lea - Bilan de la concertation pour le projet de la voie nouvelle Poudrette-Salengro - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2521 et 2005-2531. Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

M. BEAUVERIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BEAUVERIE.

N° 2005-2524 - Lyon 7° - ZAC Ilot Bon Lait - Travaux primaires réalisés en mandat - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2530 - Lyon 7° - Aménagement du boulevard scientifique Tony Garnier - Tranche F - Boulevard Chambaud de la Bruyère - Marché n° 1 : travaux de voirie - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2524 et 2005-2530. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Monsieur le président, concernant le rapport numéro 2005-2524, il y a une note dont je dois vous donner lecture :

“Afin de bien prendre en compte la desserte du sud-ouest de l'agglomération, il est proposé de compléter le rapport comme suit :

- dans le premier alinéa du deuxième paragraphe, après “*d'apprécier le rôle du pôle d'échanges d'Oullins dans l'organisation des transports en commun de l'agglomération, notamment par rapport à l'accessibilité*”, ajouter : “**d'une part, des pôles d'habitat et d'emploi du sud-ouest lyonnais, en particulier des pôles générateurs (pôle hospitalier Sud) et, d'autre part,**” le reste de l'alinéa sans changement : “*des pôles de Gerland, de la Part-Dieu et de la Presqu'île*” ;

- dans le deuxième alinéa du deuxième paragraphe, après “*de définir le programme fonctionnel et dimensionnel du futur pôle d'échanges, en tenant compte*”», ajouter : “**d'un prolongement du métro aux hôpitaux Sud**” le reste de l'alinéa sans changement : “*de l'accessibilité du site et en cohérence avec l'aménagement urbain du quartier de la Saulaie*”.

Avis favorable de la commission, monsieur le président, ainsi que pour le rapport suivant, le numéro 2005-2530.

M. BUFFET : Je pense qu'il y a une erreur en ce qui concerne le rapport fait par monsieur Flaconnèche. Son intervention, juste soit-elle, ne concerne pas le rapport numéro 2005-2524 mais le rapport numéro 2005-2514 qui fera l'objet d'un débat tout à l'heure et de deux interventions, me semble-t-il.

M. LE PRÉSIDENT : Dans cas-là, monsieur Flaconnèche, si vous nous induisez en erreur, où va-t-on ?

M. FLACONNÈCHE : Vous avez parfaitement raison, autant pour moi, excusez-moi ! Je referai donc le petit numéro tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT : Non, non, on l'a entendu !

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2528 - Neuville sur Saône - Contournement nord - Institution de deux périmètres d'étude - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2528.

Monsieur David, vous avez la parole. Il n'est pas là. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président DAVID absent momentanément.

N° 2005-2529 - Rillieux la Pape - Avenue de l'Europe - Réaménagement - 3° tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2529. Monsieur Durieux, vous avez la parole. Il n'est pas arrivé. Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. DURIEUX absent momentanément.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2536 - Lyon 7° - Quartier de Gerland - Mise en place d'un développeur commercial - Fonds de concours à la ville de Lyon - Convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

N° 2005-2538 - Subvention de fonctionnement à l'association Economie et humanisme - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Delorme comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2536 et 2005-2538. Monsieur Delorme, vous avez la parole.

M. DELORME, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DELORME.

N° 2005-2537 - Subvention à l'association DocForum - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2005-2537. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

IV - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2539 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Opération n° 0092 acquisitions-cessions foncières par annuités - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2005-2540 - Individualisation d'autorisation de programme - Enveloppe globalisée réserves foncières - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2005-2541 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Opération n° 0097 acquisition pour le compte de tiers - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2539 à 2005 2541. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je savais qu'il rejoindrait un jour l'exécutif ! Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2005-2542 - Garantie d'emprunt accordée à l'Opac de Villeurbanne - Avenant à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2543 - Garantie d'emprunt accordée à l'Opac du Grand Lyon - Avenant à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2544 - Garantie d'emprunt accordée à Porte des Alpes Habitat - Avenant à la convention pluriannuelle de 2004 à 2008 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2545 - Désignation de représentants au sein du Conseil départemental de l'Education nationale - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2542 à 2005-2545. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le vice-président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

Désignation de représentants au sein du Conseil départemental de l'Education nationale (dossier n° 2005-2545)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons maintenant à procéder à l'élection de nos représentants au sein du Conseil départemental

de l'Education nationale. J'ai reçu les candidatures suivantes : titulaire : monsieur Yves Fournel, suppléant : madame Céline Tourniaire.

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, nous allons passer au vote.

Je vous demande de bien vouloir faire circuler les urnes et nous allons tout de suite désigner les scrutateurs. Je demanderai à madame Mosnier-Laï, messieurs Julien-Lafferrière, Jean-Christophe Darne et Sturla de bien vouloir dépouiller dès que nous aurons procédé au vote.

(Les conseillers votent).

V - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2551 - Convention avec le Coparty - Exercice 2005-2006 - Subvention - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2552 - Acquisition de deux combinés d'hydrocurage destinés à l'entretien des canalisations de tous les diamètres et des décantations tous volumes existants sur le réseau d'assainissement de la Communauté urbaine - Individualisation de l'autorisation de programme 1 008 - Matériels d'assainissement 2006 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2553 - Travaux d'entretien, de reconnaissance, de construction et de consolidation des galeries - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2554 - Travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2555 - Construction, réparation et entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Bourgogne comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2551 à 2005-2555. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-2556 - Environnement et développement durable - Actions de mise en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours aux partenaires pour l'année 2005 - Convention-type et annexe 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2005-2560 - Participation à une campagne nationale de mesure des rejets toxiques dans le milieu naturel - Signature d'une convention pour chacun des établissements communautaires concernés - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2561 - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Sathonay Village - Caluire et Cuire - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Ruisseau du Ravin - Aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2569 - Traité de concession de l'usine d'incinération des ordures ménagères (Uiom) Lyon nord - Avenant n° 9 - Modification d'indices dans la formule de révision des prix - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2570 - Reprise, traitement et/ou valorisation du bois en provenance des déchetteries de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2556, 2005-2560, 2005-2561, 2005-2569 et 2005-2570. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2005-2557 - Craponne - Francheville - Décines Charpieu - Projet nature de la vallée de l'Yzeron - Opération 10 000 enfants pour une forêt - Fonds de concours - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2005-2558 - Bassin versant de l'Yzeron et affluents - Réalisation de travaux post crue sous maîtrise d'ouvrage communautaire et attribution d'un fonds de concours - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2563 - Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 1 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2564 - Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2565 - Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 3 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2566 - Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 4 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2567 - Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 5 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2568 - Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 6 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2571 - Demandes d'aides financières à l'Agence de l'eau pour l'année 2005 - Approbation du dossier - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2576 - Fourniture de sel de déneigement pour les voies publiques situées sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2557, 2005-2558, 2005-2563 à 2005-2568, 2005-2571 et 2005-2576. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2005-2559 - Avenants pour le remplacement des indices de révision de prix des marchés de la direction de l'eau à la suite de l'interruption du calcul des indices produits et services divers (Psd) et l'aménagement des modalités de substitution d'indices - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2575 - Transaction avec monsieur Xavier Doublet à la suite du licenciement de l'intéressé - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2559 et 2005-2575. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ROCHE.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2005-2514 - déplacements et urbanisme - Oullins - Projet de pôle multimodal - Contrat de plan Etat-Région, Réseau ferré de France (RFF), SNCF, commune d'Oullins, Communauté urbaine - Signature de la convention d'études - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à la deuxième partie de notre séance et nous revenons à monsieur Flaconnèche qui peut nous donner un avis favorable sans nous réexpliquer les amendements.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Je vous remercie, monsieur le président. On fera l'économie des amendements cette fois. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai un temps de parole pour le groupe UDF et apparentés.

M. le vice-président CRIMIER : Merci, monsieur le président. Une intervention très courte, monsieur le président, chers collègues, si nous nous accordons tous ici pour dire que ce projet de pôle multimodal est souhaitable et attendu sur ce secteur de l'agglomération, j'avais déjà eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises sur le sujet pour indiquer la nécessité d'y intégrer la desserte de cet important établissement public qu'est le centre hospitalier de Lyon sud avec plusieurs milliers d'emplois, tout comme les milliers d'emplois de la zone d'activités de la Mouche et les dizaines de milliers d'habitants de ce secteur. Je m'étais déjà exprimé en ce sens lors de l'enquête relative au PDU ou encore lors du conseil de Communauté du 13 décembre.

J'ai de nouveau fait part de cette position lors de la dernière commission déplacements et urbanisme de la semaine passée et je me félicite de cette prise en compte par le réseau des transports en commun de la desserte des hôpitaux sud et que celle-ci soit intégrée en conséquence dans les études relatives à cette opération, objet de la présente délibération. Les amendements élargissent en effet, pour une plus grande cohérence de la desserte du sud-ouest, le périmètre et la problématique d'études de déplacements sur ce secteur.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. BUFFET : Monsieur le président, quelques mots simplement en soutien de cette délibération puisque le conseil de Communauté s'est déjà prononcé sur ce sujet dans son Conseil du 13 décembre dernier. Je voudrais simplement indiquer que la commune a eu à délibérer et qu'elle l'a fait, naturellement, dans un sens positif.

Je voudrais tout de même insister sur un point : l'étude en elle-même n'a pas vocation à relancer une étude globale des déplacements sur le secteur sudouest qui, par ailleurs, est menée par Sytral dont c'est la compétence directe. Je tenais à rappeler ce point.

Par ailleurs, en ce qui concerne le pôle lui-même, il est évident que le délai de six mois qui est imparti est un délai suffisant et adapté pour que l'on puisse déterminer assez vite maintenant l'emplacement de ce pôle bimodal ou multimodal sur le site avec l'avantage, une fois que nous aurons cette décision, de pouvoir commencer à travailler sur les aménagements du foncier qui est disponible et qui est autour de ce secteur, notamment avec deux points importants. Le premier, des projets d'habitat bien sûr, mais également l'installation notamment d'un dépôt de bus qui est envisagé sur le secteur. Nous attendons donc avec impatience l'issue de cette étude d'emplacement du pôle multimodal pour pouvoir engager le reste.

Dernier point je m'en arrêterai là, il est évident pour tout le monde et depuis longtemps que le fait d'aller jusqu'au hôpitaux Lyon sud est complètement stratégique en termes de développement de l'agglomération. Donc cela nous savons évidemment qu'il faudra le faire mais je crois savoir que Sytral y travaille depuis longtemps et que les choses sont assez claires.

Sur cette délibération, le groupe donnera un avis favorable. Et il faut dire les choses comme elles sont : le dossier semble avancer sérieusement, d'autant que le Sytral a annoncé non seulement les études en cours mais éventuellement un début de chantier dans les prochaines années j'avais cru comprendre 2008 au moment de la présentation des vœux du Sytral, c'est tant mieux ! et il faut avancer. C'est bien pour le sud-ouest et pas seulement pour Oullins ; l'enjeu n'est pas seulement Oullins, c'est important mais c'est tout le sudouest de l'agglomération, c'est ce bassin de vie qui attend avec impatience d'être désenclavé.

M. RIVALTA : C'est une prise en compte favorable de ce que vient de dire notre collègue qui n'a fait que rappeler les décisions successives prises sur ces pôles multimodaux.

M. LE PRÉSIDENT : Ainsi, nous ouvrons dans l'ouest lyonnais un nouvel horizon à la satisfaction de tous. Je vous remercie de bien vouloir voter ce dossier. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2515 - déplacements et urbanisme - Boulevard périphérique nord de Lyon - Régie intéressée - Approbation du dossier de consultation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2515. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Monsieur le président, cette délibération fait suite à celle qui avait été adoptée le 17 janvier dernier et qui approuvait le principe d'une délégation de service public sous forme de régie intéressée pour la gestion future du boulevard périphérique nord. A la suite du débat que nous avons eu, vous aviez accepté qu'il soit procédé à une consultation du Conseil d'Etat pour vérifier et confirmer le principe que nous avons retenu. Cette consultation a effectivement validé l'orientation que nous avons retenue, sous une réserve qui a été intégrée au projet de dossier de consultation qui fait l'objet de la délibération de ce soir. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, ce dossier de délégation de service public est un dossier éminemment technique au départ et qui fait que les explications peuvent être un peu compliquées et ce n'est pas un sujet "sexy" -si je peux me permettre- que nous allons aborder mais il faut se donner un peu de temps. Il porte malgré tout sur un dossier important, celui du périphérique nord et s'il y a bien un dossier qui a fait couler beaucoup d'encre, autant dans la presse grand média et dans la presse juridique, c'est bien le dossier du périphérique nord, plus connu sous le nom de TEO.

Quel était l'objet du débat la dernière fois ? Fallait-il recommencer la même méthode que votre prédécesseur Raymond Barre, c'est-à-dire un marché public qui a l'avantage de la simplicité parce que l'on sait comment on fait et qui permet de déterminer le mieux-disant souvent aussi celui qui offrirait la prestation au prix économiquement le plus avantageux ? Vous, vous envisagez, à la suite de réflexion de vos services, une délégation de service public, c'est-à-dire une forme de privatisation puisque les délégations de service public en font partie, au niveau du périphérique nord de Lyon.

Au-delà de l'aspect symbolique entre marché public et délégation de service public, nous avons soulevé un certain nombre d'aspects juridiques dont aujourd'hui on fait une consultation non pas du Conseil d'Etat n'exagérons pas ! mais d'un membre du Conseil d'Etat, ce qui serait beaucoup plus juste et on verra peut-être à l'avenir les problématiques que cela pose.

Ceci étant, pour être un peu moins dans la technique, le dossier a effectivement changé puisque le fameux taux de 15 % qui était retenu dans notre délibération initiale a disparu pour arriver à quelque chose, à mon sens, encore plus compliqué pour déterminer la rémunération du délégataire de service public. Cette complexification du dossier nous interpelle sur plusieurs points.

Le premier point, c'est qu'il n'y a plus de périmètre comparable. Après tout, si l'on fait cette modification selon les observations de la fois précédente, c'est pour gagner de l'argent, c'est-à-dire avoir la même prestation pour moins cher, sauf que le périmètre entre temps a changé et qu'il ne s'agit plus de faire la même chose. Donc, pour comparer si réellement cela nous coûte moins cher dans le nouveau marché public ou la nouvelle délégation de service public, vous verrez que c'est un peu difficile.

Et, avec le changement de périmètre, il y a la mise en place d'un certain nombre de travaux qui seraient pris en charge par le nouveau délégataire et ces travaux eux-même ne sont pas tout à fait définis dans leur nature et dans leur volume mais surtout font l'objet d'une rémunération -et là je vais prendre l'exemple d'un de mes collègues pour paraître partisan- qui est loin d'être pertinente puisqu'ils obtiendraient un avantage de rémunération si le coût des travaux est moins cher ; mais ils peuvent être moins chers si on en fait moins ou de moins bonne qualité mais aussi ils peuvent être moins chers pour d'autres raisons. Mais surtout, l'intéressement qu'ils ont est relativement modeste par rapport -et je cite l'exemple- à la possibilité de sous-traiter sans appel à la concurrence à une de leurs filiales communes et le prix du marché qu'ils obtiendront ; et le bénéfice sur un marché obtenu par la filiale est beaucoup plus intéressant que l'avantage de rémunération qu'ils auraient dans ce marché.

La solution retenue accroît la complexité puisque ce n'est plus un taux de 15 % mais un cours pivot qui peut être à la hausse et à la baisse en fonction de trois variables. Il en résulte des calculs avec quatre pourcentages différents et un cours pivot. Il est évident que les entreprises vont sélectionner le cours pivot qui est le plus opportun pour se garantir une rémunération. Donc, là, nous n'avons pas du tout la vérification qu'il y a une baisse pour la collectivité mais surtout l'analyse avec un système multicritères à quatre pourcentages ne permettra pas -sauf à fixer ces pourcentages préalablement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui- de faire des comparaisons entre les propositions et les autres. Vous observez que là où il fallait être simple et transparent, on arrive à être complexe et finalement peu transparent.

Et j'en arrive à ma dernière observation et dernière inquiétude : on connaît la difficulté de l'exercice. Une société a été créée

de nouveau en 1998, sous l'impulsion de Raymond Barre, pour prendre en charge la gestion du périphérique nord. Beaucoup s'interrogent sur le devenir de cette société si elle n'obtenait pas le marché. Mais si, par avance, on dit que c'est la société sortante qui a le marché, nous ne sommes plus dans la mise en concurrence. On se demande si toute la stratégie de la Communauté urbaine ne cache pas en réalité une volonté d'habiller juridiquement la rentrée de nouveau de la même société en l'habillant grâce à la possibilité de *l'intuitu personae* que permet la délégation de service public et que ne permettent pas les marchés publics.

Nous avons donc toujours sur ce dossier les mêmes inquiétudes. Je crois qu'il n'a pas gagné en simplicité avec les observations d'un conseiller d'Etat qui ont amené des modifications du dossier. Nous ne restons pas rassurés. Je crois que la voie simple qui était la voie du marché public antérieur, tout à fait transparente, était préférable et c'est pour cela que nous voterons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête. Vous nous aviez demandé la dernière fois de procéder à une vérification juridique auprès du Conseil d'Etat. Nous avons fait appel à un conseiller référendaire au Conseil d'Etat, ce qui explique que le dossier, comme tout le monde a pu le remarquer, s'est effectivement simplifié. Je propose que nous n'en consultations pas un second et donc que nous votions ce dossier.

Je vais mettre ce dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts,
- abstentions : M. Buna, Mme Vessiller (groupe Les Verts).

Adopté, M. Da Passano n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2005-2516 - déplacements et urbanisme - Lyon 6° - Parc de stationnement Cité P 2 - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2516. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : C'est un rapport qui concerne le parc de stationnement dit "P 2" de la Cité internationale. C'est à la fois la désignation du délégataire et l'approbation du contrat de délégation.

Je voulais simplement vous rappeler que la création de ces places de stationnement, 4 500 pour l'ensemble de la Cité, découle de l'approbation du règlement de la ZAC et que, quels que soient les PLU ou PDU postérieurs, c'est l'application du règlement qui s'impose. C'était le premier point pour répondre là encore à une question qui s'est posée au niveau de la commission d'urbanisme.

Concernant le choix des délégataires à l'issue de l'appel des candidatures, il y a eu cinq sociétés qui ont répondu mais deux seulement ont renvoyé le dossier. Elles étaient toutes les deux conformes au cahier des charges. La commission que préside

monsieur Bertrand -et dont je ne fais pas partie, je le précise- a donc eu à examiner et à négocier avec les deux candidatures, selon des critères, une grille d'analyse qui vous est rappelée dans le rapport.

A l'issue de la négociation, il a semblé à la commission que, même si les deux offres étaient de grande qualité, celle de Lyon Parc Auto avait un avantage financier, non pas dans la partie versement fixe de la redevance mais dans sa partie variable, plus exactement dans les modalités de calcul de cette redevance par rapport à la montée en charge de la fréquentation. C'est donc Lyon Parc Auto qui a vous est présenté par la commission aujourd'hui comme déléataire.

En ce qui concerne la convention elle-même, elle rapporte un certain nombre d'éléments :

- 1° - le nombre de places de parking créées : 1 151,
- 2° - la durée de la concession : trente-cinq ans,
- 3° - la redevance fixe : 8 M€, qui sera versée par Lyon Parc Auto,
- 4° - la question des modalités de gestion des places, sans omettre évidemment qu'il y aura des places de vélos, qu'il y aura la possibilité de louer des vélos. Je rappelle également que 224 places de surface seront affectées obligatoirement pour l'immobilier, soit logements, soit entreprises.

Par conséquent, il vous reste à approuver à la fois le choix du déléataire et la convention qui va avec.

Je sais qu'il y a une intervention des Verts qui suit. En ce qui concerne les questions techniques, je laisserai le président Bertrand répondre. Je ne sais pas si c'est monsieur Tête qui a choisi de se spécialiser dans les rapports les moins sexy ce soir ou si c'est quelqu'un d'autre qui intervient.

M. LE PRÉSIDENT : Pour les rapports sexy ou non, monsieur Tête, vous avez la parole.

M. TÊTE : Monsieur le président, nous sommes dans une institution sérieuse, donc c'est normal que je ne fasse pas ici les observations liées à ma profession d'origine car, elles, seraient particulièrement sexy. (*Brouhaha dans la salle*).

Après ce moment de détente que, je pense, notre vice-président souhaitait, je vais dire que ce dossier mérite deux observations : l'une qui est liée directement au dossier et l'autre qui l'élargit.

Celle qui est directement liée : notre groupe a fait un certain nombre de réserves au moment de la création de la Cité internationale sur la volonté de transport collectif et sur l'absence, à notre sens, de nécessité de faire une politique aussi forte de parking sur la Cité internationale. C'est pour cela que nous nous abstenons sur ce dossier comme nous nous étions abstenus dans le passé.

Mais l'objectif était aussi d'élargir un peu le débat car, dès le début de ce mandat que nous avons eu ensemble, monsieur le président, nous avons souhaité qu'il y ait une réflexion globale sur la politique de parking. Les événements récents ont montré la nécessité de cette réflexion car, à la fois la politique d'augmentation tarifaire des parkings enterrés, donc de Lyon Parc Auto, et l'augmentation des parkings de surface montrent que ce sont des objets sensibles. Mais surtout ils ont une certaine corrélation entre eux, au moins vis-à-vis de l'opinion

publique mais également sur le plan économique dans la mesure où si vous augmentez les tarifs de surface, vous remplissez plus facilement vos parkings souterrains et réciproquement.

C'est pour cela -et ce dossier le montre bien- que nous sommes dans une véritable difficulté car nous héritons du passé qui est la création de Lyon Parc Auto. Quand Lyon Parc Auto a été créé, c'était à une époque où nous n'étions pas tenus aux directives européennes et où, d'une certaine manière, nous pouvions attribuer, sans véritable appel à la concurrence, à Lyon Parc Auto l'ensemble de la création, voire de la gestion de nos parkings.

On sait aujourd'hui que cette situation n'est plus possible et nous le savons puisque je crois que la dernière absence d'appel d'offres, c'est le parking Saint Georges à Lyon 5° qui a été attribué à Lyon Parc Auto. Aujourd'hui, nous mettons effectivement en concurrence. Mais nous savons, parce que cela a été dit dans bien des séances, que cette concurrence est tout de même un peu faussée par la présence même de Lyon Parc Auto qui a un relatif privilège de situation dans la mesure où son équilibre économique général dépend de la volonté des collectivités publiques et notamment de la politique des collectivités publiques d'augmenter les parkings de surface et d'autoriser d'augmenter les parkings. Ils ont donc souvent un avantage déterminant lorsqu'ils sont concurrents.

Cette situation, à notre sens, ne peut pas perdurer éternellement. C'est pour cela que le groupe Les Verts -ce qui a déjà fait l'objet de plusieurs observations de sa part- souhaite qu'une réflexion soit entreprise pour qu'elle aboutisse enfin d'ici la fin du mandat sur l'évolution du statut de Lyon Parc Auto, de telle manière que l'on puisse créer et c'est la piste que nous vous avons donnée et je pense qu'il faut réfléchir, un grand service public du déplacement urbain qui fasse fusionner le Sytral et Lyon Parc Auto, soit sur le statut d'un établissement public et, à ce moment-là, il pourra mettre réellement en concurrence la construction des parkings et que l'exploitation qui, elle, a ce côté aléatoire, puisse être pensée globalement avec la politique des parkings de surface et ne pas rester dans cette situation intermédiaire où plus nous avançons avec l'application du droit européen, plus nous prenons des risques de contentieux sur l'attribution, à Lyon Parc Auto, de parkings et de la gestion des parkings.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête. Comme vous le savez, nous avons signé avec le Sytral, avec le président de la SNCF, avec le président de la Région, avec le président du Département, une charte de manière à mettre en synergie nos transports en commun. Nous allons être obligés d'étendre ensuite au département de l'Ain, au département de l'Isère. Si, en plus, il nous faut mettre dans le tout la construction des parkings, je crois que ce n'est pas demain que nous aurons achevé cette entreprise. Donc step by step, nous y allons avec conviction, fermement, mais de manière mesurée.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

M. LE PRÉSIDENT : Chacun a-t-il pu voter pour la désignation de nos représentants au Conseil départemental de l'Education nationale ? Le scrutin est clos. Je demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2005-2522 - déplacements et urbanisme - Neuville sur Saône - Site de la Blanchisserie - Institution d'un périmètre d'étude - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2522. Monsieur David, vous avez la parole. Il est absent. Monsieur le vice-président David rapportait un dossier sur Neuville sur Saône, sur le site de la Blanchisserie. Il y a une minute pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Au moins, nous pourrions laver notre linge sale en famille ! Monsieur le président, c'est le hasard du calendrier qui fait que j'ai les trois premières interventions du groupe Les Verts mais, rassurez-vous, il y en a d'autres après !

M. LE PRÉSIDENT : Ah bon ? Je suis rassuré alors !

M. TÊTE : Mais oui parce que vous en êtes au lapsus. Donc il ne faudrait pas qu'à force, vous finissiez par voter comme les Verts, cela deviendrait encore plus surprenant !

Monsieur le président, là aussi, c'était l'objet pour les Verts, puisque cette séance n'était pas très chargée, de permettre d'ouvrir le débat, qui a été entamé aussi dans cette assemblée notamment à la demande de monsieur Jacky Darne, sur le problème des projets d'urbanisme et sur le fait que notre collectivité lance des politiques de zones d'aménagement concerté qui souvent s'avèrent déficitaires alors qu'en principe, bien gérée, une zone d'aménagement concerté ne devrait pas l'être.

Ici, nous sommes dans la phase d'études. Donc s'il est intéressant de connaître, certes pour le dossier ponctuel, s'il y a un déficit prévisionnel qui est annoncé, vous allez me dire que, comme nous sommes en phase d'études, nous ne pouvons pas le savoir, mais il serait intéressant que l'on approfondisse la réflexion pour ne pas se lancer dans des études si, par avance, on sait que ce sont des opérations qui seraient déficitaires parce que, là aussi, je crois qu'il y a un vrai problème d'équilibre économique sur un certain nombre d'opérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je signale tout de même que la plupart de nos opérations sont déficitaires tout simplement parce que nous construisons la ville et que nous ne sommes pas des promoteurs immobiliers. C'est la grande différence entre les uns et les autres. On peut essayer de serrer effectivement les dépenses mais forcément la quasi-totalité de nos opérations sont la plupart du temps déficitaires. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA : C'est un thème qui est récurrent. Pas simplement quand c'est le vice-président aux finances qui intervient, mais il y a un souci légitime quand on examine les ZAC. La différence entre la création d'une place publique, quelle que soit la commune, la création d'une voirie, quelle que soit la commune, et une ZAC, c'est que, dans une ZAC, il y a deux colonnes : il y a une colonne "dépenses" et une colonne "recettes" ; quand vous créez une voirie ou un espace public, il n'y a qu'une colonne, c'est la dépense.

Semaine après semaine, séance après séance, nous nous réjouissons tous de voir créer des places, des placettes, des centralités de villages, des opérations d'aménagement au niveau des communes, et lorsqu'il s'agit de la ZAC, on se crispe ! Non ! La ZAC, c'est le meilleur outil d'aménagement que nous ayons puisque quelques fois elle est excédentaire, quelques fois elle est équilibrée, souvent elle est déficitaire, mais il y a eu des recettes.

Je ne disconviens pas qu'il faille être un peu discriminant, c'est-à-dire de ne pas lancer des ZAC où l'on sait que le terrain est tellement pollué que finalement on fera l'embarquée. Il faut faire en sorte qu'une certaine densification existe quand elle est possible pour éviter que le trou soit abyssal mais je fais un plaidoyer "pro domo" si j'ose dire pour les ZAC parce que, à défaut d'autres outils, c'est le meilleur, y compris sur le plan financier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-2527 - déplacements et urbanisme - Lyon 9° - Quartier de La Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la conventioncadre 2005-2007 - Participations financières aux dispositifs tranquillité et propreté - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2527. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Le dossier concerne, dans le quartier de La Duchère, la gestion urbaine de proximité inscrite dans le contrat de ville. Ce qui est proposé est une politique née sur le plan triennal avec une proposition de reconduire deux actions pour l'année 2005-2006 immédiatement : l'une concerne la propreté et l'autre concerne la médiation tranquillité. Ces dispositifs sont interpartenariaux. Les sommes demandées sur les deux opérations sont modestes puisqu'il s'agit, pour l'une, de la ville de Lyon (414 000 €) et, pour l'autre, de la médiation pour une somme de la Communauté urbaine de 90 000 €.

Voilà, s'il faut répondre, soit monsieur Lévêque, soit monsieur Charrier le feront avec plaisir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme REYNAUD : Monsieur le président, notre groupe votera contre ce rapport comme il le fait d'habitude en ce qui concerne l'ALTM du projet de ville de La Duchère. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix, sachant que votre groupe vote contre le dispositif sécurité et propreté.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,

- contre : groupe Union pour la Communauté,

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2005-2534 - développement économique - Soutien à l'association pour le développement de l'Université de la mode - Marché de la mode - Convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2534. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Il s'agit d'un soutien à l'association pour le développement de l'université de la mode, l'organisation du marché de la mode au marché de gros qui est un événement grand public avec à la fois des objectifs d'animations territoriales et de rayonnement. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Union pour la Communauté. Vous êtes devenu un spécialiste du textile et de la mode.

M. VATÉ : Monsieur le président, mes chers collègues, au fil des mois, la Communauté urbaine déverse des centaines et des centaines de milliers d'euros sur le secteur de la mode et de la création. Pour quel résultat ? Lorsque, à plusieurs reprises, notre collègue Michel Brochier vous demande un bilan de ces actions, votre vice-présidente nous renvoie avec désinvolture à un récapitulatif des dépenses. C'est très révélateur ! Dans l'étymologie du mot "bilan", monsieur le professeur de lettres, il y a obligatoirement deux plateaux. Mais ici, où sont les performances à inscrire en face des dépenses ?

Cette attitude est d'autant plus préoccupante que des actions sont engagées au nom d'un postulat et d'une politique qui font de Lyon -je cite- "la place où s'élaborent les tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain, la ville de l'intelligence, de la mode, de la création, etc.". A vous lire, nous sommes les meilleurs dans ces domaines, nous sommes la référence ! Or, lorsque l'Etat offre aux villes et aux territoires l'opportunité d'exposer leurs secteurs d'excellence dans le cadre d'un appel national à projets, c'est le silence à Lyon chez les élus sur ce secteur d'activités. On nous explique que c'est parce que nous serions en-deçà de la taille critique requise. Alors, ne perdons pas espoir et réjouissons nous que Lyon ait pu sauter dans le wagon de queue d'une candidature qui est pilotée par la ville de Roanne, qui atteint sûrement la taille critique ! La Fontaine en aurait fait une fable.

Quel lien y a-t-il avec le rapport proposé ce soir ? Le lien est hélas évident ! C'est que ce dossier illustre trop bien ce que je viens de dire. Une nouvelle fois, on nous demande de voter quelques dizaines de milliers d'euros pour des dépenses qui sont principalement d'animation, de communication et de réception dans le secteur mode création.

En ces temps où la tendance devrait être plutôt à la maîtrise des dépenses publiques, on y va carrément avec plus 42 %. J'ai fait le calcul moi-même car le rappel des chiffres de 2004 est pudiquement absent du rapport que vous nous soumettez aujourd'hui. Mais attention ! Je viens de dire plus 42 %, c'est sans compter les erreurs que contient le rapport car, si on répare les erreurs de calcul qui y figurent, ce sont quelques autres 27 % qu'il faut ajouter. Et allez donc !

Et qui paye le supplément ? Certes, une part vient de l'université de la mode et du passage Thiaffait qui vivent déjà de subventions, dont les nôtres. Mais, pour le reste, les divers partenaires et sponsors jugent cette action tellement séduisante, tellement enthousiasmante, tellement propre à capter les marchés de demain, en un mot tellement efficace qu'ils nous en laissent la charge. Et voilà comment la contribution du Grand Lyon bondit ! De combien, mes chers collègues ? de 115 % CQFD.

Cela n'est plus supportable et nous préférons nous tenir à l'écart, pour ne pas dire à distance, d'un vote présenté dans de telles conditions.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Gelas va dire un mot et je répondrai ensuite.

Mme la vice-présidente GELAS : Beaucoup de choses ont été dites, des centaines et des centaines de milliers. Je crois qu'il n'y a pas des centaines et des centaines de milliers sur le budget Lyon Vision mode.

Ensuite, il me semble que vous assimilez le budget Vision mode au textile, sur les problèmes de pôles de compétitivité. Or, l'action Vision mode englobe d'autres domaines que le textile, tout ce qui pourrait se trouver autour des industries de création et il n'y avait pas, à mon avis, de quoi faire un pôle de compétitivité sur les industries de création.

S'il a été choisi de ne pas faire un pôle de compétitivité sur le textile, c'est parce qu'en ce qui concerne Lyon, seul, le textile n'avait pas la dimension pour répondre aux cahiers des charges relatifs à ces pôles de compétitivité. Je vous signale que Lyon ne s'est pas raccroché à la dernière minute au pôle de compétitivité fait par Roanne mais que mon action constante a été de grouper autour de ce pôle de compétitivité Saint Etienne, Lyon et Roanne. Une des preuves, c'est que ce pôle de compétitivité ne s'appelle pas "pôle de compétitivité Roanne" mais s'appelle un "pôle de compétitivité Loire-Rhône" et que j'étais moi-même, avec toutes les organisations professionnelles de Lyon, aux côtés du président Lucien Devaux pour présenter ce pôle de compétitivité à la villa Créatis à Vaise le 3 mars.

En ce qui concerne le marché de la mode, vous pouvez douter de l'efficacité de cette action. Je pense qu'il serait bon que vous y veniez pour voir le nombre de personnes que draîne ce marché, comment il suscite l'enthousiasme et comment vraiment c'est une tendance actuelle que reprennent tous les médias. Donc je vous convie le 9 avril sur le parvis du marché de gros. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots supplémentaires. Tout d'abord, je crois qu'il ne faut pas tout confondre. Lorsque, je crois, le gouvernement a fait appel à des pôles de compétitivité, si nous voulons que cela soit utile pour notre pays, il s'agit de faire un certain nombre de pôles d'excellence qui soient au moins des pôles européens, sinon mondiaux. Donc, cela veut dire que le gouvernement *in fine* choisira un certain nombre de pôles limités.

Si, dans la région Rhône-Alpes seulement, nous présentons vingt-cinq pôles de compétitivité, certes, chacun sera servi et il y en aura pour tout le monde mais on ne fera certainement pas de pôle européen à cette échelle-là. C'est pour cela que nous avons décidé de focaliser, comme vous l'avez vu à travers la presse, sur un pôle qui nous semble important et pour lequel nous avons décidé de nous allier avec la ville de Grenoble. Lyon a, je crois, dans le domaine de la virologie, du vaccin, un certain nombre de compétences ; Grenoble a, dans les nanotechnologies, un certain nombre de compétences. Si nous fusionnons ces compétences-là, nous pouvons faire un pôle de niveau européen, peut-être même de niveau mondial. C'est ce que nous avons fait et c'est pour cela que nous avons focalisé sur ce pôle en particulier.

Mais évidemment, ce pôle n'épuise pas toutes les compétences de l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône-Alpes et il y a bien d'autres compétences. C'est pour cela, par exemple, que nous avons demandé aux industriels de la chimie environnement de pouvoir présenter un dossier. C'est pour cela que nous avons demandé aux grands groupes Renault Trucks et Iris Bus de présenter un dossier sur les systèmes de transports. C'est pour cela que nous avons soutenu un certain nombre de pôles où nous n'avons pas nous-même la prééminence mais qui peuvent exister en Rhône-Alpes avec d'autres villes comme moteur ; nous nous contentons simplement de leur apporter notre soutien et les savoir-faire qui existent dans l'agglomération lyonnaise.

Pour le reste, par rapport à l'action que mène madame Gelas, dans le domaine de la mode, du design, de l'orfèvrerie également, je vous invite à aller voir les professionnels de ce secteur et je crois que vous n'en trouverez aucun qui vous dira que ce que fait madame Gelas n'aide pas l'économie lyonnaise dans ces différents domaines de créativité. Si un certain nombre de joailliers, d'orfèvres, trouvent aujourd'hui des débouchés, si un salon comme Printor qui était hier un petit salon est en train de devenir un grand salon européen, s'il a dépassé Paris par exemple, c'est parce que nous menons ce type d'actions. Si un salon comme Lyon Mode City reste aujourd'hui à Lyon alors que ce salon est convoité par des tas d'autres villes, c'est parce que madame Gelas a su mener une action de visibilité dans tous les domaines concernés.

Monsieur Vaté, je vous invite par exemple à aller demain à Milan ; vous allez voir n'importe quel professionnel de la mode, vous lui demandez s'il a entendu parler de ce que fait Lyon et de ce que fait madame Gelas en particulier et il vous répondra positivement. Et pourtant, Milan, en matière de mode et de textile, ce n'est pas rien !

Je crois qu'effectivement, nous menons une action qui, aujourd'hui, trouve sa visibilité. J'espère d'ailleurs que, dans les semaines à venir, nous pourrons vous en donner un exemple flagrant en dehors de Lyon pour vous montrer que la mode, la création, le design s'exportent largement hors de Lyon et moi-même, je félicite au contraire madame Gelas pour ce qu'elle fait.

J'ai vu que cela donnait même des idées puisque, ici ou là, j'ai vu apparaître une thématique au niveau par exemple de la défense du goût. Nous défendons le goût depuis très longtemps et par exemple le nombre de chefs classés dans le guide Michelin à Lyon montre que nous n'avons attendu personne pour nous développer dans ce domaine et que ce que nous menons avec les toques blanches, avec un certain nombre de professionnels, au Cira, avec la nouvelle déléguée lyonnaise au commerce et à l'artisanat fait que, dans ce domaine aussi, nous sommes plutôt considérés comme une ville extrêmement performante.

Bref, je sais qu'il y a des périodes nouvelles mais ce n'est pas parce qu'il y a des périodes nouvelles qu'il faut redécouvrir des choses anciennes, ce n'est pas comme cela, à mon avis, que l'on donnera un nouvel élan à la ville. Donc allons effectivement sur les créations nouvelles et ne nous attardons pas sur les vieilles lunes !

Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, le groupe Union pour la Communauté n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2005-2535 - développement économique - Avenant n° 2 à la convention de financement de la fondation scientifique de Lyon et du sud-est par la Communauté urbaine pour favoriser le développement des sciences du vivant dans l'agglomération lyonnaise - Biovision - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2535. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, le rapport concerne la subvention de la Communauté urbaine à la fondation scientifique de Lyon et du sud-est pour l'organisation de Biovision.

La quatrième édition du forum mondial des sciences du vivant Biovision se tiendra cette année du 11 au 15 avril. Comme la précédente, elle sera précédée d'une journée des Nobel qui célébrera le cinquantième anniversaire du vaccin contre la poliomyélite. Et ce thème du vaccin que vous avez évoqué, monsieur le président, est particulièrement bienvenu puisqu'il rappelle le rôle déterminant de Lyon dans le domaine du vaccin et dans le domaine du diagnostic qui sont les domaines dans lesquels nous avons déposé le projet Bio Lyon qui vient d'être évoqué pour la labellisation nationale sur les pôles de compétitivité.

Cette manifestation Biovision a des retombées évidentes pour notre agglomération dans des domaines scientifiques, dans le domaine économique et aussi en termes de visibilité internationale et elle montre, comme d'autres grands événements internationaux qui ont été impulsés dans notre agglomération, que Lyon est en pointe dans de nombreux domaines.

Ainsi ce matin, avec le président Gérard Collomb, nous étions à Genève à l'inauguration du Fonds mondial de la solidarité numérique. Vous vous souvenez sans doute, mes chers collègues, que cette initiative avait été lancée au Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information qui s'est tenu à Lyon il y a un peu plus d'un an par le président du Sénégal. Lors du sommet des chefs d'Etat, notre président Gérard Collomb et le maire de Genève avaient annoncé, devant la réticence des Etats et notamment des Etats européens, que Lyon et Genève soutiendraient ce projet de

création du fonds. Aujourd'hui, à Genève, le président Gérard Collomb s'est exprimé à nouveau devant une assemblée de chefs d'Etat et de très nombreux ministres des affaires étrangères pour exprimer notamment sa satisfaction de voir que de nombreux états rejoignent ce projet de Fonds de solidarité numérique international et parmi lesquels la France qui, notamment par la voix de notre ministre des Affaires étrangères, monsieur Michel Barnier, a annoncé qu'elle rejoignait le groupe des pays fondateurs.

Mes chers collègues, vous voyez que, dans de nombreux domaines, notamment Biovision qui est devenu le grand rendez-vous mondial des sciences du vivant comme en matière de solidarité numérique, notre agglomération a souvent une longueur d'avance.

La commission a donné un avis favorable à ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons une intervention du groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, je n'aborderai pas le forum Biovision sous l'angle de l'intérêt économique qu'il peut avoir pour notre agglomération puisque les questions qu'aborde aussi le forum Biovision sont éthiques.

Les sciences du vivant ont déjà révolutionné notre monde et sans doute continueront-elles à le faire dans l'avenir. Dans le nord et encore plus dans l'hémisphère sud de notre planète, les écologistes luttent contre l'industrialisation du vivant et l'appropriation du savoir pour le seul intérêt des multinationales.

Dans le domaine pharmaceutique, le refus des grandes industries en particulier de délivrer pendant longtemps des médicaments génériques aux malades du sida dans les pays pauvres démontre que l'intérêt financier prime trop souvent sur l'intérêt général et même sur la vie humaine.

Dans notre pays même, des cultures biologiques sont contaminées par des cultures OGM voisines et le gouvernement répond par la répression aux militants qui s'opposent à la dissémination des OGM en plein champ. En même temps, les paysans n'ont jamais été aussi dépendants des distributeurs de semences.

Au Sud, le pillage des ressources biologiques, des savoir et des savoir-faire des sociétés traditionnelles est organisé par des industriels du Nord et parmi eux sans doute des industriels que nous devrions retrouver dans le forum Biovision.

Bien sûr, nous sommes heureux que les associations et les ONG puissent faire entendre aussi leur voix à l'intérieur même du forum et il nous semble que le rapport de force entre industriels et associations est particulièrement déséquilibré.

Pour notre part, nous ne souhaitons pas soutenir pour des raisons économiques ce que nous combattons pour des raisons politiques et, sur ce dossier, notre groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Socialiste.

M. LINOSSIER : Les élus socialistes se réjouissent de voir que le forum mondial des sciences du vivant Biovision prend de l'ampleur et l'on peut espérer que, cette année, ce forum aura la couverture médiatique qu'il mérite et qu'il ne sera pas éclipsé par un autre événement comme cela a été le cas en 2003 avec l'entrée en guerre des Etats-Unis contre l'Irak.

Le succès de ce forum repose sur le principe de l'équité entre les trois composantes que sont les acteurs de la recherche, ceux de l'industrie et ceux de la société civile. Que chaque conférence soit coprésidée par des représentants de ces trois composantes est la garantie qu'un échange réel des points de vue, des visions parfois totalement divergentes, puissent s'exprimer librement dans un climat d'écoute constructif.

C'est bien dans la confrontation des idées que l'on peut espérer avancer sur des bases saines à propos de sujets aussi sensibles que sont par exemple les OGM, l'environnement, la recherche dans le domaine de la génétique, etc. Sur ces sujets de société, les décisions à prendre doivent tenir compte de bien d'autres facteurs que celui de la simple connaissance scientifique. Elles doivent faire appel à l'éthique, au principe de précaution voire à l'empirisme et au bon sens.

Il y a nécessité d'avoir des débats à tous les niveaux, je dis bien à tous les niveaux, et c'est ce qui manque le plus aujourd'hui dans notre société. Les OGM, par exemple : des décisions sont prises à Bruxelles ou ailleurs pour autoriser ou interdire la culture d'OGM en plein champ, pour autoriser ou interdire la présence d'OGM dans nos assiettes sans que des débats sérieux de fond soient organisés au niveau du grand public et de la société civile.

Nous espérons que Biovision permettra de pallier en partie à ce manque de débat et, pour cela, j'espère que la journée plus particulièrement réservée aux OGM et à la société civile qui est la seule journée ouverte au grand public ne soit plus considérée comme une simple annexe au forum principal mais devienne l'un des événements phare de ce forum au même titre que la journée des Nobel. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je voudrais simplement dire un mot à madame Besnard pour lui dire ce que nous essayons de développer à Lyon dans tous les domaines : c'est justement un lieu de débats et de confrontation sur les problèmes les plus sensibles.

Sur les problèmes, finalement, personne n'a d'interrogation, l'utilité du débat est assez mince ; ce qui est intéressant, c'est de débattre sur des problèmes qui font confrontation et, dans l'ensemble des événements que nous organisons, il y a toujours une confrontation. Confrontation entre les scientifiques, qui d'ailleurs ne sont pas tous d'accord entre eux, entre les industriels et vous admettez tout de même qu'il ne peut pas y avoir de développement économique sans industrie et entre les philosophes, les sociologues, les moralistes qui ont une interrogation éthique sur ce qui peut se faire dans le domaine de la recherche ou dans le domaine de la production. Donc, c'est ce qui fait l'originalité de Biovision que de permettre justement la confrontation entre ces trois types de personnalités et de faire en sorte qu'il y ait un débat qui soit constructif.

Donc allez assister aux trois ou quatre journées et vous verrez que vos craintes sont largement infondées et que les interrogations, si elles sont vives, mènent à une vraie confrontation et pas simplement à un "ronron" qui permettrait à chacun de se féliciter et d'être simplement une espèce de festival des biotechnologies à l'échelle mondiale.

Je crois que tous les points de vue peuvent s'exprimer et nous essayons de le faire mais cela coûte évidemment un peu plus cher de faire que ces débats soient le plus largement ouverts au grand public de manière à ce que chacun puisse se forger une opinion.

Je crois que ce qui manque le plus dans notre pays, comme au niveau mondial, ce sont les endroits de discussion où on

ne procède pas par anathème, par affirmation de dogmatisme mais où on essaie d'écouter le point de vue de l'autre et où on essaie ensuite de trouver des synthèses positives. Je crois que Biovision est un de ces lieux et, personnellement, je m'en félicite.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2005-2546 - proximité, ressources humaines et environnement - Fonds eau - Réalisation de quatre forages positifs à Boura au Burkina Faso - Subvention au comité de jumelage Limonest-Boura - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2005-2547 - proximité, ressources humaines et environnement - Fonds eau - Réalisation d'un forage positif à Komsilga (Burkina Faso) - Subvention d'investissement à l'association Les Amis du Burkina Faso - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2005-2548 - proximité, ressources humaines et environnement - Fonds eau - Subvention à l'association El Barzakh - Programme de l'eau pour mon école - Ville de Tanger - Maroc - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2005-2549 - proximité, ressources humaines et environnement - Fonds eau - Alimentation en eau potable de la ville de Balti (Moldavie) - Convention de financement avec l'alliance française en Moldavie - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2005-2550 - proximité, ressources humaines et environnement - Accès à l'eau potable des quartiers périphériques de Mahajunga (Madagascar) - Subvention d'investissement à l'association Ecoles du monde - Avenant à la convention de financement du 7 juillet 2004 - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons ensuite un certain nombre de rapports présentés par monsieur Roche qui a la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, les délibérations qui nous sont proposées ce soir concernent cinq projets relatifs à des projets d'investissement du fonds eau créé avec la Compagnie générale des eaux. Il s'agit de forage au Burkina Faso, d'accès à l'eau potable à Mahajunga à Madagascar, d'alimentation en eau à Balti en Moldavie et de l'aide à l'association El Barzakh, programme de l'eau pour mon école à la ville de Tanger au Maroc.

Ces projets sont présentés dans le cadre de l'action de solidarité internationale et de notre politique de coopération décentralisée. Ils entrent dans l'application de la loi du 9 février dernier, dite loi Oudin, relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Pour ces cinq délibérations, la commission a donné un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Joly voulait ajouter peut-être un mot de présentation sur Balti avant que je ne donne la parole aux groupes.

M. le vice-président JOLY : Simplement une précision : on ne prononce pas "Balti" mais "Belz" je n'y suis pour rien. On peut ajouter à la délibération que l'action qui va être engagée sur Balti va permettre de ravitailler en eau propre une population de 130 à 135 000 habitants. Il faut rappeler aussi que ce dossier a été plus long que nous ne le souhaitons car la situation politique étant parfois imprévisible dans ce pays et ses voisins d'ailleurs, les canalisations avaient été nationalisées il y a à peu près dix-huit mois par le gouvernement en place et qu'il a fallu remettre en place des montages juridiques qui permettent d'intervenir.

Autrement, pour ceux qui ont suivi la situation politique en Moldavie, les informations de notre ambassade aujourd'hui nous confirment que le Président Voronine, qui a obtenu à nouveau une majorité au parlement moldave, n'a toujours pas la majorité qualifiée pour se faire réélire. Il est toujours à la recherche de cinq députés qui voudront bien lui porter main forte. Ce sont les nouvelles d'aujourd'hui.

Mais je pense que ce qui est important, c'est que, pour la ville de Balti, on aura très rapidement, dans le courant de l'année, enfin une eau propre à distribuer à cette population. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons une intervention du groupe GAEC. Vous avez la parole.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, dans l'avenant que nous avons apporté il y a deux ans à notre traité d'affermage avec la Compagnie générale des eaux - cela a été rappelé -, nous avons prévu de réaliser annuellement des opérations de coopération décentralisée conjointes dans le domaine de l'eau et nous avons, de notre côté, budgété 300 000 € pour ces actions au titre de l'année 2005, la CGE se devant de fournir un effort comparable.

Avec les cinq premières délibérations qui nous sont proposées aujourd'hui, nous engageons donc un peu plus du tiers de nos crédits pour cette année. Ils sont destinés à des pays du Sud, comme le veut l'avenant, le terme "Sud" devant être compris au sens large de "pays pauvres" puisque quatre de nos projets concernent l'Afrique et le dernier l'Europe de l'est.

Ces actions concrètes de solidarité sont très importantes pour notre collectivité, l'eau étant maintenant reconnue par tous comme un enjeu mondial majeur du siècle à venir. De tels projets devraient d'ailleurs pouvoir être facilités dans les années à venir - monsieur Roche l'a rappelé - avec le vote de la loi Oudin. Il restera bien sûr à avoir le nécessaire débat sur nos priorités en la matière. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

Mme VESSILLER : Monsieur le président, je voudrais souligner l'attachement de notre groupe au développement de notre politique de coopération décentralisée.

Rappelons quelques faits essentiels qui justifient notre action : l'eau contaminée est le premier facteur de mortalité dans le Monde ; malaria, choléra, fièvre de dengue tuent chaque année cinq millions d'habitants. Une Africaine parcourt en moyenne six kilomètres par jour pour approvisionner sa famille en eau. Selon le Forum mondial de l'eau, il faudrait investir près de 180 milliards de dollars par an pour permettre l'accès de tous à l'eau potable et préserver la ressource et seuls 80 milliards par an sont disponibles aujourd'hui. L'insuffisance de ces financements n'a pas permis la fourniture en eau potable des

pays démunis et des populations insolubles qui ne peuvent payer le prix fixé par le marché. L'accès à l'eau est un droit fondamental, nous devons y contribuer.

Pour conclure, nous nous félicitons bien sûr que le Grand Lyon ait multiplié par cinq le budget consacré à la coopération décentralisée. Pour autant, nous sommes encore loin des objectifs fixés par le sommet de Johannesburg. Nous souhaitons donc que l'effort de solidarité du Grand Lyon soit poursuivi et amplifié et nous voterons bien sûr ces rapports concernant le fonds eau.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés, vous avez la parole.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe UDF s'associe à cette politique qui soutient les actions de coopération décentralisée. Nous nous réjouissons de voir qu'enfin, notre agglomération s'intéresse aux projets des pays du Tiers-Monde.

Je voudrais aussi souligner l'action de notre commune de Limonest qui, depuis plus de vingt-deux ans, a entrepris un jumelage coopération avec le Burkina Faso et je voudrais remercier les services du Grand Lyon et de l'agglomération pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée au montage des dossiers. En effet, ce sont des populations extrêmement démunies qui pourront bénéficier de cette alimentation en eau et c'est ainsi que l'on permettra, à travers cette action, au Burkina Faso et ses collectivités de pouvoir se développer et faire en sorte que des progrès s'accomplissent au niveau de l'hygiène. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cela confirme ce que je vous disais tout à l'heure, monsieur Vincent. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. JULIEN-LAFERRIÈRE : Monsieur le président, quelques mots au nom de mon groupe, d'abord pour se satisfaire de ce que, conformément aux engagements pris au sommet de Johannesburg, sommet mondial sur le développement durable, la loi française autorise enfin les collectivités locales à mettre en œuvre des financements pour l'accès à l'eau potable et surtout pour dire qu'à travers ces projets de coopération décentralisée, nous apportons une réelle valeur ajoutée à l'aide publique au développement.

C'est vrai que, dans notre Conseil, nous avons eu à plusieurs reprises des débats sur le financement et sur l'aide, toujours insuffisante, qu'apporte une collectivité. C'est vrai qu'à travers ce fonds eau maintenant, presque totalement légalisé par la loi Oudin, qui mobilise tout de même 600 000 € par an, je crois que la valeur ajoutée que nous apportons plus globalement à l'aide publique au développement est surtout dans l'apport d'expertise, qui est présent ici comme dans beaucoup de projets de coopération décentralisée, dans nos domaines de compétences qui sont aussi souvent ceux à venir des collectivités avec lesquelles nous montons ces projets. Ce sont ces apports d'expertise, à travers nos services, qui sont une réelle valeur ajoutée dans l'aide publique au développement plus que simplement des apports financiers. En tout cas, c'est au moins aussi important que les apports financiers lorsque nous aidons une collectivité locale à prendre en charge par elle-même son développement à travers l'aide au développement tout simplement du service local dans cette ville.

Je crois que c'est cet engagement du Grand Lyon dans la coopération décentralisée depuis des années qui contribue aussi à son rayonnement international et qui notamment a

permis que Lyon fasse partie du Bureau exécutif de la nouvelle association mondiale des collectivités locales, ce qu'on appelle "l'ONU des villes", qui rassemble toutes les villes du monde, en tout cas de tous les continents, et qu'aujourd'hui le Grand Lyon, à travers sa politique décentralisée qu'il mène depuis des années, est reconnu au sein de cette instance pour cela, fait partie du Bureau international et vraisemblablement aura des responsabilités à prendre au sein de cette association dans ce domaine de l'aide publique au développement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Elmalan.

Mme la vice-présidente ELMALAN : Merci, monsieur le président. Je voudrais dire deux mots puisque vous m'avez donné la responsabilité de présider ce fonds eau ; je ne rappelle pas l'occasion à laquelle il a été mis en place, au moment de la renégociation du contrat d'affermage.

Je voulais dire que les dossiers que l'on vous présente sont retenus après des études faites par des comités, comité technique et comité politique, qui ont apparité avec la Générale des eaux et nous-mêmes et donc nous les validons et, en même temps, je crois qu'on les fait à partir d'objectifs concrets que nous nous sommes donnés, notamment au niveau de l'éthique, du développement durable avec, entre autres et je crois que c'est important, la pérennité des projets et l'implication des populations.

Tout à l'heure, on parlait du Burkina Faso. J'ai pu aller au Burkina Faso, je suis allée à Madagascar et il est vrai que l'implication des populations est très grande et très importante et je crois que, pour nous, on voit la valeur ajoutée que l'on peut apporter et l'aide concrète que l'on apporte pour la santé pour ces populations. En tant que femme, je rappelle que ce sont souvent les femmes dans ces pays qui vont chercher l'eau et au Burkina Faso, par exemple, les forages que nous avons fait font que des femmes qui faisaient dix ou vingt kilomètres pour aller chercher l'eau en font aujourd'hui deux ou trois et ont en plus de l'eau potable et de bonne qualité. Je crois que c'est important.

Nous serons amenés à rediscuter de ces dossiers-là, notamment par rapport aux finances puisqu'il y a maintenant la loi Oudin et que cela va être géré par le budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Nous aurons donc à revenir devant vous pour faire des propositions de la façon la plus précise dont nous allons gérer ce fonds mais je crois que cela va nous aider à avancer encore plus dans le cadre du développement durable et de nos engagements, par rapport à Johannesburg, pour l'accès à l'eau des populations dans les pays du Sud. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, je me souviens que, lors de notre dernière séance, un de nos collègues nous disait : "En matière internationale, vous faites un certain nombre de choses mais on ne voit pas le suivi des coûts que vous réalisez et on voit un certain nombre de grandes conférences ou de décisions et on ne voit pas la suite de ces décisions".

Je crois qu'aujourd'hui, vous en avez quelques exemples à travers les dossiers que nous vous présentons ce soir et aussi à travers la conférence et la création du Fonds mondial de solidarité numérique dont parlait tout à l'heure monsieur Muet. Il se trouve que si ce fonds a vu le jour, si à mon avis dans les prochains mois il va être soutenu par une grande partie des Etats européens, c'est parce que, avec la ville de Genève, en ouverture du sommet de l'information qui avait lieu en 2003 à Genève, sommet des chefs d'Etat, nous avons organisé à Lyon une grande réunion qui avait réuni 300 maires du Monde et où le Président du Sénégal était venu faire ses propositions devant les chefs d'Etat avec un certain scepticisme de leur part.

Il se trouve qu'aujourd'hui, les mêmes chefs d'Etat ont évolué et que la position des organisations internationales a également évolué ; dans le message qu'ils envoyaient au Président de l'Union africaine en exercice, le Président du Nigeria qui était présent ce matin à Genève, monsieur Kofi Annan mentionnait ouvertement les pouvoirs locaux, qu'ils soient grandes agglomérations ou régions, comme des acteurs majeurs au même titre que les Etats dans la coopération internationale.

Mes chers collègues, je crois que les grands dossiers que nous mettons en œuvre à Lyon, les grandes conférences ne sont pas simplement des parolotes sans effet mais qu'elles sont suivies d'effets concrets que l'on peut commencer à mesurer et j'espère que les prochains dossiers que nous vous présenterons, en particulier sur le dialogue social, le nouveau dialogue social économique, le Davos social dont on a parlé, pourront eux aussi avoir un certain nombre de retombées concrètes dans l'évolution des esprits et dans la façon d'aborder les problèmes de l'entreprise au niveau mondial.

Chers collègues, je vais mettre ces dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. ROCHE.

Désignation de représentants au sein du Conseil départemental de l'Education nationale

(dossier n° 2005-2545)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat du vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	128
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	20
- reste pour le nombre de suffrages exprimés	108
- majorité absolue	55

Ont obtenu :

* titulaire -

- M. Yves Fournel	56 voix
- M. Max Vincent	16 voix
- M. Pierre Bonnard	4 voix
- Mme Marie-Chantal Desbazeille	4 voix
- Mme Claudine Frieh	4 voix
- Mme Anne-Marie Dubost	3 voix
- M. Gaël Petit	2 voix
- Mme Béatrice Vessiller	2 voix
- M. Michel Rousseau	1 voix
- M. Bruno Gignoux	1 voix
- M. Marc Gonon	2 voix
- M. Alain Jeannot	1 voix
- M. Michel Forissier	1 voix
- Mme Dominique Nachury	1 voix
- Mme Jeanne d'Anglejan	1 voix
- M. Alain Imbert	1 voix
- M. Etienne Tête	1 voix

- M. Patrick Huguet	1 voix
- M. Guy Barret	1 voix
- M. André Sardat	1 voix
- M. Patrick Laurent	1 voix
- M. Fawzi Benarbia	1 voix

* Suppléants -

- Mme Céline Tourniaire	62 voix
- Mme Bernadette Bertrix	16 voix
- Mme Claudine Frieh	9 voix
- M. Bruno Gignoux	3 voix
- M. René Beauverie	2 voix
- Mme Marie-Chantal Desbazeille	2 voix
- M. Jean-Michel Dubernard	2 voix
- Mme Anne-Marie Dubost	2 voix
- M. Michel Forissier	2 voix
- Mme Blandine Reynaud	2 voix
- Mme Béatrice Vessiller	2 voix
- M. Fawzi Benarbia	1 voix
- Mme Jeanne d'Anglejan	1 voix
- M. Marc Gonon	1 voix
- M. Alain Imbert	1 voix
- M. Patrick Laurent	1 voix
- M. Alain Lelièvre	1 voix
- Mme Dominique Nachury	1 voix
- M. Gaël Petit	1 voix

Monsieur Yves Fournel et madame Céline Tourniaire sont élus.

N° 2005-2562 -proximité,ressources humaines etenvironnement -
Contrat d'agglomération 2000-2006 - Volet territorial du contrat de plan - Soutien à des actions concernant les espaces agricoles et naturels périurbains - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2562. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Le contrat d'agglomération concerne deux projets : l'élaboration d'un projet pour l'espace non construit, notamment le plan de gestion de l'espace par l'agriculture déposé par le syndicat mixte des Monts d'Or, et la création d'un magasin de distribution de produits paysans dans un quartier sensible déposée par une association intermédiaire, en l'occurrence "Estime" pour un projet dans le huitième arrondissement. Avis favorable pour ce rapport.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots pour dire la satisfaction du groupe GAEC concernant ce rapport qui soutient des actions favorisant l'espace agricole du Grand Lyon. Nous apprécions tout particulièrement le projet de magasin de distribution de produits paysans dans un quartier sensible, à Mermoz, dans le huitième arrondissement de Lyon.

Les trois dimensions du développement durable s'incarnent dans ce projet :

- l'environnemental puisqu'il s'agit de fournir des produits agricoles de qualité issus de l'agriculture raisonnée ;

- le social puisqu'il s'agit de fournir des produits à des tarifs accessibles pour une population qui doit trop souvent acheter au plus bas prix des produits de plus basse qualité ; il s'agit aussi de créer de l'emploi sur un service nouveau avec des personnes jusqu'ici en insertion et puisqu'il s'agit enfin de participer à une éducation à une alimentation saine et équilibrée pour tous ;

- l'économique enfin car cette action permettra de conforter l'agriculture périurbaine et l'image des agriculteurs et car la viabilité économique du magasin sera recherchée.

Voilà un beau projet pour lequel nous formulons tous nos vœux de succès et espérons même le développement pour d'autres quartiers. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais rappeler l'enjeu ô combien important du site des Monts d'Or et, au nom de mes collègues aussi maires du syndicat mixte des Monts d'Or, dire combien il est important que nous puissions mettre en place cette étude au niveau des exploitations agricoles parce que nous n'arriverons à préserver nos espaces que justement par le maintien d'exploitants agricoles et dire aussi combien il sera nécessaire d'être encore plus efficace dans les actions pour les espaces naturels mais aussi les sites d'exploitation.

Il est vrai que c'est une véritable reconquête que l'on met en oeuvre pour faire en sorte que de jeunes agriculteurs puissent à nouveau s'installer. Il est vrai que, devant la pression foncière, nous avons beaucoup de difficultés à mettre en oeuvre cette politique mais j'espère que nous pourrons réussir cette entreprise pour le bien de notre agglomération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous faisons confiance à Patrick Laurent pour mettre en oeuvre cette politique.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2005-2572 -proximité,ressources humaines etenvironnement - Convention avec l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement -Participation financière - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2572. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Pour la convention avec la Maison rhodanienne de l'environnement, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Une minute suffira, monsieur le président. Nous avons à plusieurs reprises déjà alerté sur la situation de la Maison rhodanienne de l'environnement.

Le bilan de l'action de cette structure n'est pas satisfaisant. La Maison rhodanienne de l'environnement devrait être un lieu ressource pour les associations et les citoyens, un espace permettant de valoriser notre action et un lieu de débat.

Aujourd'hui, elle n'est malheureusement rien de tout cela. D'un point de vue juridique, la situation nous semble également alarmante : les nouveaux statuts de l'association la placent dans une situation de gestion de fait de l'argent public.

Or, on nous propose aujourd'hui de reconduire et même d'augmenter la subvention annuelle sans qu'aucun des problèmes structurels ne soit réglé. Il semble par ailleurs que la reconduction de cette subvention n'ait pas été soumise au préalable au pôle environnement mais je me trompe peut-être sur ce point. Il nous aurait semblé plus logique de résoudre d'abord les problèmes structurels avant de voter le renouvellement de la subvention. En conséquence, notre groupe ne participera pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je ne nie pas que nous ayons d'autres problèmes à régler mais il valait mieux que l'association ne soit pas en cessation de paiement et donc que nous permettions à la Maison rhodanienne de l'environnement de continuer à pouvoir mener quelques actions. Les problèmes que vous avez soulignés sont des problèmes réels auxquels nous nous sommes attaqués et pour lesquels nous soumettrons des délibérations dans les prochaines séances, j'espère bien, peut-être à la prochaine séance.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, le groupe Les Verts n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2005-2573 -proximité,ressources humaines etenvironnement - Résiliation du contrat de délégation de service public de chaud et de froid urbains avec la société Prodith - Montant des indemnités de résiliation après arrêt des comptes du délégataire - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2573. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Monsieur le président, la délibération qui nous est proposée concerne la résiliation du contrat de délégation de service public de chaud et de froid urbain avec la société Prodith et le montant des indemnités de résiliation après arrêt des comptes du délégataire. La commission a donné un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, nous nous abstenons sur ce dossier comme nous l'avons fait sur les étapes précédentes. Notre inquiétude porte sur le montant global de l'indemnisation dans ce dossier et c'est donc pour cela que nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bertrand, vous voulez dire quelques mots ?

M. le vice-président BERTRAND : Oui, bien sûr. Je voudrais simplement rappeler que, dans cette négociation, le groupe

sortant Prodith demandait 60 M€ d'indemnité, nous en acceptons 1 M€ en reprenant toutes les provisions qui n'ont pas été consommées. Je pense que l'on s'en sort extrêmement bien. D'ailleurs, à ce jour, le groupe Prodith n'est pas d'accord sur nos propositions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. ROCHE.

N° 2005-2574 -proximité,ressources humaines etenvironnement -
Créations, transformations d'emplois et modification d'indices de rémunération - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2574. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Il s'agit de créations, transformations et modifications d'emplois. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons une demande d'intervention du groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, ce n'est pas si courant de délibérer pour créer 29 postes et en transformer 35 dans un même service. C'est ce que nous faisons ce soir pour la direction de la voirie qui verra ses effectifs à terme, puisque ces créations sont en effet échelonnées sur plusieurs années, augmenter de près de 5 %. Ces bouleversements correspondent à la mise en place du projet de service qui vise à clarifier les missions des agents, à améliorer la sécurité des postes et à revoir les organigrammes. Ce projet a reçu d'ailleurs un avis favorable du CTP en décembre dernier.

Pour nous, élus, ces créations et ces transformations répondent à quatre objectifs inscrits dans notre plan de mandat ou dans nos orientations :

1° - réaliser les quelques 200 projets de voirie inscrits à la PPI. La voirie est en effet un domaine où les projets sont nombreux et de plus en plus complexes puisque, quand on parle voirie aujourd'hui, on parle de faire cohabiter aussi bien la circulation des voitures que celle des bus, des piétons et des vélos ;

2° - mettre à niveau l'entretien de l'ensemble de notre réseau ;

3° - réorganiser la gestion et la sécurité des tunnels que nous exploitons en régie, c'est-à-dire essentiellement Croix-Rousse et Fourvière ;

4° - améliorer et moderniser la régulation du trafic pour répondre à l'étalement dans le temps et dans l'espace des problèmes de congestion routière. Il va nous falloir, pour y arriver, coordonner les quelques 830 carrefours à feux les plus importants de notre agglomération.

Vous le voyez, la tâche est vaste et mérite que l'on y affecte des moyens adaptés. C'est bien ce que nous faisons ce soir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté, vous avez la parole.

M. NARDONE : Monsieur le président, chers collègues, il nous est proposé de créer 29 nouveaux postes à la direction de la voirie, 3 en provenance d'autres services, 26 à créer, 16 cette année, 10 l'année prochaine. En commission notre collègue vient de le rappeler-, il a été précisé qu'une des raisons majeures de ces créations de postes est la réalisation de 214 gros chantiers de voirie pour être précis inscrits à votre plan de mandat. Ce rapport appelle de notre part un certain nombre d'observations de fond.

La première est que, d'une façon générale, il nous apparaît que la création d'emplois publics n'est pas neutre. Elle n'est pas neutre pour notre collectivité tout d'abord. Les pratiques spécifiques qui régissent l'emploi public lui confèrent le caractère de charge de structure très difficilement réversible. Vous nous proposez en fait de créer des emplois permanents pour répondre à un besoin largement temporaire. Ces emplois ad vitam évolueront ensuite en fonction des règles propres à la fonction publique, notamment au regard du critère glissement vieillesse technicité. Ces emplois pèseront également de manière durable sur le budget de notre collectivité. Sauf à augmenter les impôts, ce qui ne correspond pas à notre volonté, cela aura pour effet de réduire nos marges de manœuvre financières.

Nous considérons également que la création d'emplois publics n'est pas neutre pour l'économie française d'une façon plus générale. Au sein des pays industrialisés, nous affichons le dramatique record de plus de 10 % de chômeurs. Vous nous direz probablement que la création de 26 emplois va dans le bon sens à cet égard. Ce sera un raisonnement à courte vue ; aujourd'hui, chacun sait que notre niveau de dépenses publiques est directement responsable de notre taux de chômage. Certains économistes estiment qu'un nouvel emploi public est directement responsable de la disparition ou de l'absence de création de 1,5 à 2 emplois privés, lesquels ne sont pas de même nature car ils sont créateurs de richesse.

Deuxièmement, d'une façon plus spécifique, nous nous demandons si ces 26 nouveaux postes ne pourraient pas être trouvés au sein de notre collectivité même. Je me suis penché sur le bilan social 2003, le bilan 2004 n'étant pas encore sorti. Je voudrais porter à l'attention de notre assemblée quelques chiffres : 26 emplois à 220 journées par an environ, cela correspond à 5 720 journées travaillées. Il ressort du bilan social qu'entre l'absentéisme et les jours de grève, ce sont 163 623 journées de travail qui ont manqué à notre collectivité en 2003, pour être précis : 157 846 au titre de l'absentéisme et 5 577 au titre des jours de grève. 3,5 % seulement de ces journées non travaillées suffiraient à fournir la charge de travail des 26 emplois que vous voulez créer.

Alors bien sûr, nous savons que tous les emplois ne sont pas substituables, nous savons qu'un grand nombre de ces absences sont légitimes mais il nous apparaît qu'une meilleure gestion des ressources humaines permettrait probablement de trouver le temps de travail qui semble faire défaut.

Ma dernière observation enfin pas la moindre : il nous apparaîtrait plus pertinent de confier à des entreprises privées les travaux qui sont à réaliser ; cela aurait le double mérite de faire travailler le secteur privé et de ne pas obérer les finances de notre collectivité.

Pour ces trois raisons, notre groupe votera contre ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UMP, vous avez la parole.

M. CHAPAS : Monsieur le président, ce rapport nous propose tout particulièrement effectivement la création de 29 postes au sein de la direction de la voirie. Je tiens tout d'abord à souligner, d'après les informations que nous avons eues, l'important travail qui a été accompli au sein de la direction et qui a mobilisé un nombre très important de ses personnels pour l'élaboration du projet de service de voirie. Nous savons tous les efforts qu'il faut faire pour répondre à la demande importante des communes et donc de nos concitoyens, comme cela a été rappelé avant.

Je crois que l'on peut tout de même tout à fait sérieusement s'interroger quand ce projet de service de voirie débouche sur la création d'emplois. Je crois qu'il ne s'agit pas de faire des guerres de religion sur le tout création d'emploi ou le tout rigueur mais il est vrai qu'il nous appartient de gérer avec la plus grande efficacité nos services, ceux de la voirie comme tous les autres services. Or cela a été dit, 29 emplois cela fait tout de même grosso modo près de 5 % des effectifs de la direction de la voirie, c'est tout de même une affaire importante.

Ce que nous ne savons pas à la lecture du rapport, bien qu'un élément de réponse nous ait été apporté par l'interlocuteur précédent mais peut-être se trompe-t-il, c'est s'il s'agit de créations d'emplois nécessitant de nouvelles embauches ou s'il y a des redéploiements et, pour éclairer notre vote, nous aimerions avoir une réponse à cette question.

Je tiens à rappeler ce que nous avons évoqué lors du débat budgétaire du mois de décembre 2004 qui faisait apparaître un questionnement c'est tout de même le droit de s'interroger sur l'alourdissement des structures de la Communauté urbaine et donc de la maîtrise des coûts quand j'avais souligné, au vu des chiffres qui nous avaient été communiqués au comité budgétaire, qu'entre 2003 et 2004, il y avait eu l'embauche de 162 agents. Là, on "brasse" tout de même de grandes masses et on doit s'interroger sur le lien qu'il y a entre ce projet de service de voirie et le nombre très important de créations d'emplois dont on parle.

Autre question technique : est-ce que ces 29 créations répondent à l'intégralité des besoins du projet de service de voirie ou bien est-ce que sur ce projet, dont on nous dit pas dans le rapport mais ailleurs qu'il doit être mis en œuvre entre 2005 et 2007, il y aura encore d'autres créations d'emplois nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan de service de voirie ou bien est-ce que ces 29 emplois épuisent le besoin né de ce projet de service de voirie ? Merci de nous apporter les réponses à ces questions.

Je ne peux m'empêcher, monsieur le président, de renouveler à cette occasion la question que nous vous avons posée lors du débat budgétaire du mois de décembre et nous aimerions que vous puissiez nous apporter sinon la réponse attendue, du moins la promesse que vous allez répondre à la question que nous vous avons posée, à savoir : nous voulons avoir légitimement connaissance de l'évolution des effectifs de notre collectivité par année et par direction ce ne doit pas être un travail insurmontable, les directions suivant bien leurs affaires en termes d'effectifs moyens payés c'était l'indicateur qui avait été à la base de l'information communiquée au comité budgétaire et nous en avons parlé lors du débat budgétaire depuis 2001 pour avoir une vision précise et pas seulement globale au niveau de tous les services mais par année et par direction.

Merci de nous confirmer, monsieur le président, que vous allez bien répondre à cette demande d'information, je crois tout à fait légitime. En l'état, nous ne pouvons pas voter ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Chers collègues, je crois que des événements récents ont montré qu'en matière de gestion de personnel, la majorité n'était pas particulièrement laxiste, que nous savions résister lorsque les demandes nous semblaient injustifiées. Lorsque les sifflets à roulette étaient d'usage, je n'ai guère vu de ceux qui aujourd'hui viennent critiquer notre proposition qui aient été derrière nous pour soutenir avec ardeur l'exécutif de la Communauté urbaine de Lyon. J'ai même entendu d'ailleurs, ici ou là, de manière un peu démagogique parce que l'on est en conseil de Communauté urbaine : "C'est la rigueur" mais après, dans les coulisses : "C'est un peu anti-social sur les bords, le président de la Communauté urbaine et nous, finalement, nous serions beaucoup plus sociaux que cela".

Je veux préciser que nous avons prévu dans le budget et voté une augmentation de la masse salariale de 2,5 % pour cette année et les postes qui seront créés cette année (15 pour cette année, 29 au total pour les années prochaines) correspondent à un doublement du fait de la montée en charge de notre PPI, du chiffre d'affaires des services de la voirie qui va passer de 40 à 80 M€. Pour que nous puissions atteindre ces objectifs, il fallait que nous nous en donnions les moyens, y compris même, monsieur Nardone, pour pouvoir sous-traiter un certain nombre de marchés au privé, ce que nous faisons largement. Il faut de la ressource à l'intérieur de la maison pour permettre effectivement de préparer les marchés qui seront ensuite sous-traités au privé et vérifier qu'ils ont été exécutés dans des conditions correctes.

Pour répondre à la question qui m'a été posée, création ou transformation, nous avons déjà transformé par le passé 39 postes de manière à pouvoir répondre aux besoins des services de la voirie et effectivement nous essayons de jouer sur l'ensemble des claviers et donc nous n'embauchons que lorsque cela nous paraît vital pour la suite de notre PPI. Je ne voudrais pas ensuite que des critiques nous disent : "Mais vous ne respectez pas la PPI et vous consommez moins de crédits que vous n'en avez inscrit au budget". C'est pour répondre, mes chers collègues, à vos souhaits les plus ardents que nous prenons de telles mesures.

Sur le point de la création d'effectifs, je crois que le bilan social peut donner une assez bonne idée et si vous voulez davantage de précisions, les services de la direction des ressources humaines sont à votre entière disposition pour toutes les informations que vous souhaiteriez avoir. Cette maison n'est pas de verre mais de transparence.

Chers collègues, je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé avec cette séance. La séance est levée.

(La séance est levée à 20 heures 05).